



RENTREE de SEPTEMBRE 2023

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS DANS LES DIFFÉRENTS SERVICES

Votre enfant est inscrit à l'école des Vignes de Distré, si vous voulez utiliser les services partenaires de l'école, vous devez faire toutes vos démarches impérativement avant le 31 juillet 2023.

Après cette date, les inscriptions se feront en fonction des places disponibles, vous risquez de ne pas être prioritaire.

- **CANTINE SCOLAIRE** vous devez compléter et signer toutes les rubriques de la feuille qui a été envoyée par courriel et la rapporter complètement signée et remplie, à la Mairie ou venir faire l'inscription directement auprès du secrétariat.

En l'absence de cette feuille d'inscription, votre enfant ne pourra pas manger à la cantine.

- **GARDERIE 1.2.3. SOLEIL** vous devez compléter la feuille d'inscription et la fiche sanitaire qui vous ont été envoyées par courriel et les rapporter auprès du secrétariat de la Mairie ou des animatrices.

Pour une nouvelle inscription, venez en Mairie.

En l'absence de ces deux feuilles (inscription et sanitaire), votre enfant ne pourra pas être accueilli la Garderie Périscolaire.

- **ACCUEIL COMMUNAL DU MERCREDI** vous devez compléter la feuille d'inscription et la fiche sanitaire qui vous ont été envoyées par courriel et les rapporter auprès du secrétariat de la Mairie ou des animatrices.

Pour une nouvelle inscription, venez en Mairie.

En l'absence de ces deux feuilles (inscription et sanitaire), votre enfant ne pourra pas être accueilli.

- **CAR SCOLAIRE** pour prendre le bus scolaire, vous devez inscrire votre enfant auprès du site www.saumurvaldeloire.fr. Vous complèterez votre dossier en ligne sur leur site internet. Faites-le **avant le 15 juillet** pour bénéficier d'un tarif préférentiel. Après cette date, une majoration de 10% sera appliquée au tarif de l'abonnement et les inscriptions se feront en fonction des places disponibles.

+ d'infos <https://www.saumurvaldeloire.fr/transports-scolaires>

Avant la rentrée, pensez à informer la Mairie si vous avez inscrit votre enfant au bus scolaire.

Vous pouvez aussi télécharger tous ces documents sur le site de la Mairie dans la rubrique ECOLE